

Carte 1 : Territoire d'application

Plan d'affectation du territoire public de L'Estrie



Tenure ¹

- Publique
- Privée

Infrastructure de transport

- Aéroport
- Autoroute
- Route
- Chemin
- Chemin de fer
- Traverse maritime

Organisation administrative

- Ville, localité
- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Région administrative

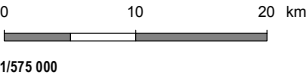
Frontière

- Frontière internationale

Note : 1. Cette carte illustre le territoire public et il ne s'agit en aucun cas d'un répertoire ou d'un registre public au sens de la Loi sur les terres du domaine de l'État. Pour les fins de l'affectation, les lots mixtes, comprenant une partie publique et une partie privée, ont été considérés comme des lots de tenure publique.

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 08



Sources		
Base de données géographiques et administratives (BDGA 1M)	MRNF	2010
Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ)	MRNF	2009

Réalisation: Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction régionale de l'Estrie-Montréal-Chaudière-Appalaches-Laval-Montérégie-Centre-du-Québec
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017